



REUNION DU 27 AOUT 2026

Présidente de séance : Mme Pierrette BARROT

Membres présents :

Mmes Véronique DEFOIS, Vanessa HERMANT

Mrs Damien ANDRE, Jean-Luc BOLLATI, Jérôme BOUQUET, Georges CASCARINO, Bernard CHATEAUGIRON, Eric CORNIER, François DUPUY, Julien DROINEAU, Miguel ELVIRA-RUIZ, Pascal FOURNIER, Mario PAGNOUX, Gaétan PORCHER, Christian VALDEC

Membres présents en visioconférence :

Mme Isabelle RADJAI, Mrs Jean-François DECHAUX, Eric REPENTIN

Membres absents excusés :

Mme Andrée CARROT, Mrs. Vincent BALLUET, Philippe BRAVIN, Jamel KOUROGHLI, Fabrice EREAU

Invités présents : Mme Hélène VERDON (représentante du personnel), M. Nicolas MILLET (président CDA),

Invités absents excusés : Mrs Karl ATEBA MEBO (CTD/PPF), Johann PORCHERON (CTD/DAP)

A titre indicatif, les documents afférents à l'ensemble des validations ont été préalablement adressé par courriel aux membres du Comité Directeur.

Mme la Présidente ouvre la séance en accueillant tous les membres.

Le Secrétaire Général informe l'assemblée d'un changement dans l'ordre du jour, que les membres du Comité Directeur acceptent à l'unanimité.

1) **Approbation du Procès-verbal**

Mme la Présidente présente au vote le PV N° 13 du 17 juin 2026.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité le Procès-Verbal.

2) **Informations de Mme la Présidente :**

Mme la Présidente communique aux membres une information relative à un souci de comportement d'un élu du Comité Directeur, par ailleurs président d'une commission, dans le cadre de ses missions au sein de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

En suivant, elle donne la parole à M. Georges CASCARINO qui fait lecture d'un courrier préparé à l'intention des élus du Comité Directeur, dans lequel il argumente les différents documents transmis aux membres et qui précise les circonstances l'ayant amené à être sanctionné par la LFNA.



Mme la Présidente prend ensuite la parole afin d'exposer dans le détail les conditions dans lesquelles le Comité Directeur de la LFNA a abordé et traité le dossier. Elle considère que la procédure n'a pas été respectée sur la forme et précise que les positions ont été divergentes selon l'appréciation faite par les élus de l'instance régionale.

Les échanges sur le sujet s'ouvrent et après consultation, il se dégage une majorité pour décider qu'en l'état des informations présentées, et prenant en considération l'appel à venir, il n'y a pas lieu de retirer la confiance à M. Georges CASCARINO.

Mme la Présidente reprend le cours de l'ordre du jour et évoque le dossier du club de l'Etoile Maritime dont les suites sont en cours de procédures et en attente de décision.

- a) Concernant les Girondins de Bordeaux, une réunion d'information avec les membres du Comex a eu lieu le 27 août 2026. Affaire toujours en cours.
- b) Le recrutement du Conseiller en développement associatif poursuit sa procédure.

3) Situation financière :

M. Bernard CHATEAUGIRON, Trésorier Général, fait un point sur la situation financière :

- a) Compte courant : 93 592,31 €
- b) Compte épargne : 79 718.77 €

Il fait un point sur le relevé trimestriel qui laisse apparaître un certain nombre de clubs débiteurs, représentant la somme de 21 268.67 €.

Il présente à la validation :

- a) Le règlement financier pour la Saison 2026-2027 (Annexe 1)

Les membres du Comité Directeur valident le règlement financier.

- b) A la suite de modifications, il présente à la validation les tarifs généraux pour la Saison 2026-2027 (Annexe 2)

Les membres du Comité Directeur valident les tarifs généraux – saison 2026-2027.

- c) De la proposition de conserver l'intégralité des recettes des entrées lors des finales des compétitions Coupes et Challenges du District

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité la proposition.

4) Composition des commissions départementales :

M. le Secrétaire Général fait une présentation des différents mouvements de membres au sein des commissions (annexe 3).

Les membres du Comité Directeur valident la composition des commissions.

5) Validation des poules des championnats seniors masculins. (Annexe 4)

M. Jérôme BOUQUET, président de la commission Championnats, Coupes et Challenges fait une présentation et argumente la composition des poules. Il précise toutefois que l'homologation des poules seniors masculines proposées en séance, ont un caractère PROVISOIRE, en raison de la procédure en cours des Girondins de Bordeaux (repêchage éventuels).

Les membres du Comité Directeur valident la composition des poules



6) Validation des règlements. (Annexe 5)

M. le Secrétaire Général présente les mises à jour et/ou modifications apportées aux textes. Il précise que les textes seront mis en ligne avant le début des compétitions départementales. A l'issue des échanges, il est procédé aux validations suivantes :

a) Règlement championnat senior – 2026-2027 (annexe)

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité le règlement.

b) Règlements Coupes et Challenges – 2026-2027 (annexe)

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité les règlements des coupes et challenges – saison 2026-2027.

c) Règlements Championnats, Coupes et Challenges Jeunes – 2026-2027 (annexe)

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité les règlements.

d) Critérium Foot loisir féminin à 8 (annexe)

M. le Secrétaire Général présente au vote la création d'une nouvelle pratique féminine dénommée « Critérium FOOT LOISIR à 8 Séniores féminines » à compter de la saison 2026-2027.

Les membres du Comité de direction valident la création de la pratique présentée ci-dessus.

(19 votants : 18 pour - 1 abstentions - 0 contre)

En suivant, il détaille le nouveau règlement de cette pratique.

Les membres du Comité Directeur approuvent le règlement du critérium FOOT LOISIR à 8 séniores féminines

(19 votants : 18 pour - 1 abstention – 0 contre)

M. Eric CORNIER, Président de la commission du Football féminin, explique un point des règlements des championnats féminines à 8 et à 11 relatif à la participation de joueuses U17F et U16F en équipes séniores. Il expose les modifications apportées et rappelle que ces compétitions, qui concernent les 2 Charentes, sont pilotées par le District de la Charente qui a d'ores et déjà validé le changement.

Faits : Ces dits règlements, soumis à la commission du football féminin du District 17, laissent apparaître en son article 11 la participation de 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F en équipes séniores.

Argumentations : Considérant les orientations de la LFNA en matière de développement de la pratique féminine en son art. 26 :

..../.....

4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres. Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale dans une équipe Senior de leur club.

La règle est identique pour les compétitions départementales, à l'exception des Districts qui auront choisi une restriction différente, dans la limite de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match. »

5/ Pour les joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.



Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe Seniors de son club évoluant en compétitions régionales.

La règle est identique pour les compétitions départementales, à l'exception des Districts qui auront choisi une restriction différente, dans la limite de trois joueuses U16 F pouvant figurer sur la feuille de match. ».

..../....

La commission émet un avis défavorable à la modification des règlements du District de la Charente (art 11) et se positionne favorablement aux directives du RG de la LFNA (CF article ci-dessus).

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité les orientations de la commission du football féminine du District 17.

7) Validation entente (Annexe 6):

M. le Secrétaire Général présente au vote la liste des ententes au titre de la saison 2026-2027. (Annexe)

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité les ententes.

8) Point de situation Commission Arbitrage :

M. Nicolas MILLET, Président de la CDA, présente aux membres divers sujets :

a) Validation du Règlement Intérieur de l'arbitrage 2025/2026.

Il présente au vote le Règlement Intérieur de la CDA pour la saison 2026-2027 avec les modifications apportées.

Les membres du Comité Directeur valident ledit règlement.

(19 votants : 18 pour – 1 abstention – 0 contre)

b) Validation du classement des arbitres départementaux 2024-2025 (annexe 7) :

M. Nicolas MILLET précise qu'à date le nombre d'arbitres désignables est de 128.

Après prise de connaissance des tableaux relatifs aux affectations des arbitres pour la saison 2026-2027, ceux-ci sont proposés au vote.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité lesdits tableaux.

c) Nouvelles règles d'arbitrage :

M. Nicolas MILLET, présente et détaille les nouvelles dispositions prises en matière de règle d'arbitrage pour la saison 2026-2027.

A la demande de **Mme la Présidente**, une présentation de ces nouvelles directives sera faite lors de la réunion des clubs le 25 septembre 2026.

9) Compétitions inter-secteurs féminines jeunes :

M. Eric CORNIER fait un retour sur la réunion de travail qui a eu lieu au District de la Vienne à Poitiers ce jeudi matin. L'organisation générale du championnat a été validée et une prochaine réunion précisera le déroulement de la 2^{ème} phase.

A ce jour 26 équipes à 11 sont engagées en U18F et 19 équipes à 11 en U15F.



10) Information secrétaire général :

M. le Secrétaire Général présente les échéances à venir :

- a) 25 septembre : Réunion des clubs D1-D2-D3-D4 (à déterminer)
- b) 29 septembre 2026 : Comité Directeur (Saintes)
- c) 3 novembre 2026 : Comité Directeur (Saintes)
- d) 20 novembre 2026 : AG financière (Saintes)
- e) 25 juin 2027 : AG Ordinaire (à déterminer)

11) Tour de table – Questions diverses.

a) C.D Jeunes :

M. Jérôme BOUQUET, membre de la commission, informe l'assemblée de la volonté de la commission d'organiser la prochaine JND 2027 sur la plage de Saint-Georges-de-Didonne. A ce titre, une étude financière est engagée pour présentation et validation par le Comité Directeur.

Les membre du comité accorde cette étude et est en attente des résultats.

b) C.D terrains et FAFA

M. François DUPUY, Président, informe de la création de deux nouveaux thèmes du FAFA :

- a) FAFA Solidaire
- b) FAFA Féminine

Fin de séance à 22h00.

Original signé

Pierrette BARROT
Présidente de séance

Jean-Luc BOLLATI
Secrétaire de séance

ANNEXE 1



JURIDIQUE

REGLEMENT FINANCIER – 2026/2027

Page 1 sur 4

Le présent règlement définit les règles applicables à la gestion des rentrées et dépenses financières de l'association. Ces règles visent à garantir l'indépendance de l'association vis à vis des intérêts particuliers, une bonne gestion respectant la séparation entre ordonnateur et comptable, dans laquelle toutes les dépenses sont justifiées eu égard à l'objet social de l'association, le caractère strictement bénévole des fonctions de membre du bureau, ainsi que l'efficacité de la prise de décisions. Le présent règlement établit également des exigences de transparence à l'égard du public.

Article 1 - Fonctionnement

Le District de football de la Charente-Maritime tient un compte pour chaque club affilié sur son territoire et enregistre dans celui-ci l'ensemble des opérations le concernant comme :

1. Le montant des cotisations du District 17 ;
2. Les droits d'engagement aux championnats, coupes et challenges, ainsi que les éventuels frais de gestion s'y afférant. (Déplacement des officiels aux matchs),
3. Les amendes, sanctions et frais de dossiers,
4. Les différentes caisses de péréquation (kilométrique, arbitrage...).
5. Les frais d'arbitrage.

Article 2 - Modalités de Règlement

Deux options sont proposées aux clubs :

1. Le virement
 - a. Le club adresse le virement en fournissant IMPERATIVEMENT les informations suivantes :

NOM DU CLUB	Numéro d'affiliation	Montant exact du virement
-------------	----------------------	---------------------------

- b. Le club adresse le virement en fournissant IMPERATIVEMENT les informations suivantes :

2. Le règlement par chèque dit « sur relevé de compte »
 - a. Quatre ou cinq relevés de compte sont ensuite effectués chaque saison. Ils sont respectivement arrêtés suivant les échéances présentées en annexe 1. Le club doit faire parvenir son règlement au District avant la date limite de paiement inscrite sur le relevé, soit en général une dizaine de jours après la date de mise à disposition sur Footclubs de celui-ci.
 - b. Lors de l'envoi du versement par chèque, il y aura lieu d'inscrire au dos du chèque les coordonnées d'identification du club (nom du club, N° affiliation)

Article 3 - Procédures et Sanctions

1. En cas de défaut de paiement constaté à la date limite, le District envoie aux clubs concernés un rappel par voie électronique (notifoot). Les clubs en infraction ont un délai supplémentaire de 8 jours pour régulariser leur situation.

Le District pourra à la demande du (des) club(s), accorder un échelonnement de sa dette. Dans ce cas, celui-ci devra (vront) s'engager à respecter les échéances définies.

Passé ce délai et si le (les) club(s) en infraction n'a (n'ont) pas sollicité(s) d'échelonnement auprès du trésorier général du District, celui-ci envoie au (aux) clubs défaillant une mise en demeure par voie électronique (notifoot). Cette correspondance précise que le règlement doit être effectué dans un délai de 8 jours qui débute à compter du lendemain de la notification.

DISTRICT DE FOOT
DE LA CHARENTE MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX
Tel : 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr





JURIDIQUE

REGLEMENT FINANCIER – 2026/2027

Page 2 sur 4

2. En cas de non-régularisation à l'issue du nouveau délai de paiement, le bureau de Direction du District sera saisi et des sanctions pourront être prises à l'encontre de l'équipe « senior 1 » du club évoluant dans le championnat départemental ou celle du niveau le plus élevé pour le club ayant engagé uniquement des équipes de jeunes comme suit :

A. En cas de défaut de paiement sur le premier relevé (15 septembre):

J + 15	Le District effectue une relance et mise en demeure via Notifoot.. Le club redevable des sommes dues au district 17 a un délai de 15 jours pour régulariser sa situation.
J + 30	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la perte de 1 point au classement de l'équipe du club évoluant dans le championnat départemental au niveau le plus élevé selon l'ordre défini à l'annexe 1.

B. En cas de défaut de paiement sur le deuxième relevé (1^{er} décembre):

J + 15	Le District effectue une relance et mise en demeure via Notifoot.. Le club redevable des sommes dues au district 17 a un délai de 15 jours pour régulariser sa situation.
J + 30	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la perte de 1 point au classement de l'équipe du club évoluant dans le championnat départemental au niveau le plus élevé selon l'ordre défini à l'annexe 1.

C. En cas de défaut de paiement sur le troisième relevé (15 février):

J + 15	Le District effectue une relance et mise en demeure via Notifoot.. Le club redevable des sommes dues au district 17 a un délai de 15 jours pour régulariser sa situation.
J + 30	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la perte de 1 point au classement de l'équipe du club évoluant dans le championnat départemental au niveau le plus élevé selon l'ordre défini à l'annexe 1.

D. En cas de défaut de paiement sur le quatrième relevé (1^{er} avril)

J + 15	Le District effectue une relance et mise en demeure via Notifoot.. Le club redevable des sommes dues au district 17 a un délai de 15 jours pour régulariser sa situation.
--------	--

**DISTRICT DE FOOT
DE LA CHARENTE MARITIME**

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX
Tel : 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr





JURIDIQUE

REGLEMENT FINANCIER – 2026/2027Page 3 sur 4

J + 30	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la perte de 1 point au classement de l'équipe du club évoluant dans le championnat départemental au niveau le plus élevé selon l'ordre défini à l'annexe 1.
--------	--

Cette sanction sera notifiée au club par voie électronique (notifoot) puis transmise à la Commission chargée de la compétition concernée pour application.

Article 4 - Situation du Club en fin de saison

Si malgré les différentes relances, la situation financière de la saison en cours du club n'est pas définitivement réglée avant le 31 juillet de la saison en cours, aucun engagement d'équipes ne pourra être pris en compte pour la saison suivant.

Cette sanction sera notifiée au club par voie électronique (notifoot) puis transmise à la Commission chargée de la compétition pour application.

Les clubs non en règle vis à vis de la Ligue ou du District avant les différentes Assemblées Générales se verront retirer leur pouvoir à l'ouverture de la séance.

Article 5 - Application

Les sanctions prévues par le règlement financier du District s'imposent à tous les clubs.

Article 6 - Mesures particulières

- a) En cas de difficulté financière momentanée, le club pourra bénéficier d'un échéancier pour le paiement de sa dette à condition d'en faire la demande au trésorier général du District et d'en obtenir l'accord.
- b) Tout règlement financier ayant fait l'objet d'un paiement par chèque et (ou) virement rejeté par la banque pour insuffisance de provision, pourra faire l'objet de l'application des dispositions de l'article 3 ci-dessus.
- c) Si cette situation se produit en fin de saison, les dispositions de l'article 4 ci-dessus pourront être appliquées même si aucune procédure n'a été initiée par le trésorier général du District.
Cette sanction est notifiée au club par voie électronique (notifoot)
- d) Tout règlement, exigible en fin de saison, qui n'aurait pas été effectué dans ces délais pourrait, vis-à-vis du club, entraîner l'application des dispositions de l'article 4 ci-dessus même si aucune procédure n'a été initiée par le centre de gestion (District 17).
Cette sanction est notifiée au club par voie électronique (notifoot)

**DISTRICT DE FOOT
DE LA CHARENTE MARITIME**

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX
Tel : 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr





JURIDIQUE

REGLEMENT FINANCIER – 2026/2027

Page 4 sur 4

ANNEXE 1

A. HIERARCHIE DES EQUIPES POUR L'APPLICATION DES SANCTIONS DEFINIES A L'ARTICLE 3 :

Hierarchie indiquée dans le tableau suivant de haut en bas, le championnat D1 étant un niveau plus élevé que le championnat D2 et ainsi de suite,

SENIORS	JEUNES
District D1	D1
District D2	D2
District D3	D3
District D4	D4
Vétérans	District 1 F et suivant
Cratérium à 8	District 1 Futsal et suivant
District 1 F et suivants	
District 1 Futsal et suivants	

B. RELEVES DE COMPTES

N°	Date du relevé	Contenu du relevé
1	15 septembre	☛ Droits d'engagement aux championnats ☛ 1 ^{er} acompte frais d'arbitrage
2	1 ^{er} décembre	☛ Cotisation clubs ☛ Amendes et sanctions..... ☛ 2 ^{ème} acompte frais d'arbitrage
3	15 février	☛ Engagements Coupes ☛ Amendes et sanctions..... ☛ 3 ^{ème} acompte frais arbitrage
4	1 ^{er} avril	☛ Amendes et sanctions..... ☛ 4 ^{ème} acompte frais arbitrage (facultatif)
5	30 juin	☛ Solde frais d'arbitrage ☛ Amendes et sanctions..... ☛ Péréquations championnat

DISTRICT DE FOOT
DE LA CHARENTE MARITIME

13 Cours Paul Doumer BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX
Tel : 05.46.91.70.88 / district@foot17.fff.fr



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 10 sur 33

TARIFS GENERAUX	Saison 2026/27
COTISATIONS	
1ère Division	130
2ème Division	130
3ème Division	130
4ème Division	100
Féminines	70
Jeunes	70
Nouvelles Pratiques + Vétérans + Critérium à 8	17
Membre individuel	35
Arbitre honoraire	17
Droits d'Engagement	
Chmpt 1ère div	100
Chmpt 2ème div	100
Chmpt 3ème div	100
Chmpt 4ème div	100
Critérium à 8 Seniors et vétérans	42
Chmpt Vétérans	100
Champ Féminines Seniors	60
Cpe féminine Seniors Chte Maritime	40
Cpe féminine Jeunes Chte Maritime	35
Chmpt Futsal/senior District	40
Coupe Futsal senior	40
Coupe Futsal Jeunes	10
Challenge Charente Maritime	70
Challenge des réserves	70
Coupe Aristide Métayer	70
Coupe des Vétérans	70
Coupe et Champ Foot en marchant	40
Chmpt U18-U19 interdistrict	40
Chmpt U16-U17	65
Chmpt U14-U15	65
Chmpt U12-U13 à 8	45
Champ U8-U9 / U8F-U9F	10€/équipe
Champ U6-U7 / U6F-U7F	Gratuit
Chmpt U10-U11	40
Champ Fém U12F U13F U14F U15F à 8	45
Champ Fém U14F U15F à 11	65
Champ Fém U16F U18F à 11	65
Foot diversifié U16-U17-U18	23
Foot diversifié U14-U15	23
Coupe René Cohade U16-U17-U18	40
Challenge Départemental U16-U17-U18	40
Coupe District U14-U15	40
Challenge Départemental U14-U15	40
Challenge Départemental U12-U13	40
Provision Frais d'arbitrage	
1ère Division	2400
2ème Division	2400
3ème Division	800
4ème Division	500



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 11 sur 33

Recettes Coupes et Challenges seniors	
<u>Coupe Aristide Métyer</u>	
1er et 2ème tour	13
du 3ème au 1/16 finales	20
1/8 finales	34
¼ finales	45
1/2 finales	50
finales : voir règlement des Coupes	
<u>Challenge réserves et Charente Maritime</u>	
du 1er tour au 1/16ème finales	13
du 3ème au 1/16 finales	20
1/8 finales	28
¼ finales	38
1/2 finales	42
<u>Coupe des Vétérans</u>	
Phase de Poule	13
1/4 de finale	38
1/2 finale	42
Finales de toutes les coupes : voir règlement des Coupes	
Forfaits	
1ère Division	70
2ème Division	65
3ème Division	40
4ème Division	40
Critérium	10
Vétérans	30
Féminines	30
Jeunes (G et F)	50
Futsal (senior et jeunes G+F)	35
Forfaits Coupes et challenges (seniors et jeunes G+F)	35
Forfaits coupes et challenges (à partir des 1/4 de finales seniors G+F)	100
Forfaits coupes et challenges (à partir des 1/4 de finales Jeunes G+F)	70
Forfait général 1ère div.(3ème forfait)	150
Forfait général 2ème div.(3ème forfait)	68
Forfait général 3ème-4ème div (3ème forfait)	60
Forfait général critérium (3ème forfait)	10
Forfait général jeunes-féminines-futsal (3ème forfait)	26
Forfait général vétérans (3ème forfait)	40
Droits Frais dossier Amendes	
Frais constitution dossier (disciplinaire, litige, appel)	45
Discipline Suspension 1 ou 3 matchs	45
Discipline Suspension de 4 à 9 matchs	65 à 125
Discipline Suspension + 10 matchs	250 et +
Discipline Suspension 1 à 2 mois	45 à 250
Discipline Suspension 3 à 6 mois	250 à 400
Discipline Suspension de 7 à 12 mois	450 à 550
Discipline Suspension + 1 an	750 et +
Discipline 1er avertissement	17
Discipline 2ème avertissement	20
Discipline 3ème avertissement ou récidive dans le délai	30
Appel Discipline + district	150
Droits de réserve-réclamation et évocation (	45
Défaut enregistrement résultat	12
Licence manquante	6



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 12 sur 33

Modifications calendriers	12
Modifications tardives calendriers (- 3 jours)	30
Absence rapport demandé	50
Absence non excusée à convocation	50
Absence AG (Générales et Financières)	130
Absences réunions jeunes et Féminines	80
Absence aux événements FFF (JND, PitchU13, challenge U11, Rassemblement U8-U9) (G+F)	100
Feuilles de match en retard - FMI et Papier	
1ere à 4ème div - vétérans et futsal seniors-Coupes	40
Critérium	10
Féminines seniors	40
U16-U17-U18-U19	20
U14- U15	20
U12-U13	20
U10-U11	20
Feuille de plateau U6 à U9 (G+F)	20
Coupes jeunes	20
Absence rapport FMI défaillante	40
U12/13 Feuille de défi en retard	11
Arbitres	
Droit à changement club (formé au club sauf changement résidence + 50 kms)	1000
Absence rapport demandé ou défaillant	50
Absence non excusée suite parution désignation	50
Ecussons	5
Indemnité kilométrique (aller)	0,90/km
Forfait moins de 20 km	18
Forfait accompagnement arbitres stagiaires	30
Indemnité de match	
1ère DIV - central	35
1ère DIV - AA	28
2ème DIV - central	32
2ème DIV - AA	28
3ème DIV - central	32
3ème DIV - AA	23
4ème DIV - central	32
4ème DIV - AA	23
Foot Féminin - central	32
Foot Féminin - AA	23
Beach Soccer - Forfait	50
U19 - central	25
U19 - AA	21
U13 à U18 - central - réel	25
U13 à U18 - AA - réel	21
U10/U11 Pitch Challenge G Boulogne	35
Coupes Départementales seniors - central	30
Coupes Départementales seniors - AA	23
Coupes Départementales U13 à U18 - Central - réel	25
Coupes Départementales U13 à U18 - AA - réel	21
Champt et Coupes Futsal seniors	35
Foot en marchant	60 / plateau
Observateurs arbitres	
Toutes compétitions - Total Forfaitaire	3000
Tous les arbitres seront réglés par virement	
Bénévoles	



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 13 sur 33

Frais déplacement (km aller) trajet le plus court (non défiscalisé)	0,4
Forfait centre perfectionnement membre diplômé	20
Forfait Assistance technique membre non qualifié	10
Forfait Assistance technique - Certification	30
Forfait Assistance formation éducateur (4 Blocs de 4 h)	30 € par bloc
Frais déplacement (km parcourus) défiscalisés	Barème fiscal
frais repas maximum	20
Délégué désigné par District	à charge clubs 30 € (15€ par club)
Délégué demandé par club	30 € (club demandeur)
Huis Clos : Délégué désigné par District à charge club en cause (faute)	30
Clubs	
Brassards manquants	10
Statut de l'arbitrage	
1ère année d'infraction	
D1	120
D2 D3 D4	50
2ème année d'infraction	
D1	240
D2 D3 D4	100
3ème année d'infraction	
D1	360
D2 D3 D4	150
4ème année d'infraction et suivantes	
D1 D2 D3 D4	480
Frais de déplacement	
Equipes dans les compétitions -kms aller - Caisse de Péréquation	Tarif LFNA



ANNEXE 3 LISTE GENERALE COMMISSIONS DISTRICT 2026-2027

COMMISSIONS	Admission	Retrait
CD ARBITRAGE	LAFOUGAT Thibault	
CD CONTROLE DE GESTION ET FINANCES		
CD D'APPEL		
CD DELEGUES	CARTA Anthony FLORENT Antoine JOSEPH Arnaud YTAS Eddy GAGNES Anthony CASSERON Grégory CLOCHARD Dominique	COPERTINO Nicolas EREAU Jonathan RADJAI Isabelle
CD DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES	HERMANT Vanessa	
CD DES JEUNES	FOURNIER Pascal	BARDET J.Pierre FERCHAUD Christelle KOURHOGLI Jamel PILEAU Loïc
CD DISCIPLINE	GARDERES Henri (représentant de la CDA)	AZOUAGH Rachid BOURGEOIS Serge
CD DU STATUT DE L'ARBITRAGE MUTATIONS ARBITRES		MOQUAY Jacques (DCD)
CD ETHIQUE		MOQUAY Jacques (DCD)
CD FAIR PLAY ET INCIVILITES		



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 15 sur 33

COMMISSIONS	Admission	Radiation
CD FOOT FEMININ	PORCHER Gaétan HERMANNT Vanessa LANDEAU Matthieu ROBLET Mickael	MAGOT Nelly PERRON Rudy DEY David
CD NOUVELLES PRATIQUES	BAYNAUD Kevin GAUDIN Joël GIRARD Didier	
CD LITIGES CONTENTIEUX		RADJAI Isabelle REIS LAGARTO Luis
CD PARTENARIAT ET COMMUNICATION	HERMANT Guillaume (Président)	
CD REFERENTS SECURITE		
CD RELATIONS CLUBS		
CD STATUTS ET REGLEMENTS	MOINET Virginie	
CD SURVEILLANCE ELECTORALE		
CD TECHNIQUE LABELLISATION FORMATION	CHAUVEAU Nicolas CHAUBENIT Julien DJELIDA Yacine	ARCAY Thibaut CLAVAUD Pierre (DCD) DUMORTIER Michel LEVRAULT Rodolphe RAYMOND julien
CD TERRAINS ET FAFA		



ANNEXE 4

POULES SENIORS – 2026-2027

L'homologation des Poules Seniors Masculines proposée en séance, ont un caractère PROVISOIRE, en raison des procédures en cours et celles à venir.

DIVISION 1
CABARIOT 1
CANTON COURCON 1
DOMPIERRE/SAINTE-SOULLE 2
ETOILE MARITIME 2
FC SUD 17
ILE D'OLERON 1
LA GEMOZE 1
LA ROCHELLE PORTUGUAIS 1
MATHA 1
PONS 1
SEUDRE OCEAN 1
TRIZAY 1

DIVISION 2	
Poule A	Poule B
ANGOULINS 1	AIGREFEUILLE 1
AUNIS AVENIR 2	DIABLES ROUGES BCY 2
AVIRON BOUTONNAIS 1	AULNAY 1
CANTON AUNIS 1	CHAD/JAR/MAR 1
CAP AUNIS 1	LA JARRIE 1
FC NORD 17 1	FC SUD 17 2
FONTCOUVERTE 1	LALEU LA PALLICE 2
MARENNES 1	SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE 1
ROYAN VAUX 2	SAINT-PALAIS 2
SAINTES 1	THENAC 1
SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX 1	SUD SAINTONGE AC 1
SAUJON 1	COZES 2



DIVISION 3

POULE A	POULE B
AS DE LA BAIE 1	AIGREFEUILLE 2
CAP AUNIS ASPTT FC 2	ASNIERE-LA-GIRAUD 1
DOMPIERRE/SAINTE-SOULLE 3	BRAMERIT 1
FOURAS/SAINT-LAURENT 1	CANTON AUNIS FC 2
FC NORD 17 2	E.H. VALS-DE-SAINTONGE 1
LA JARRIE 2	ESSOUVERT LOULAY 1
LA ROCHELLE PORTUG 2	FONTCOUVERTE 2
NIEUL-SUR-MER 2	ILE D'OLERON 2
PERIGNY 3	LA ROCHELLE ES 3
RETHAIS FC 2	SAINT-JEAN-D'ANGELY 2
SAINT-CHRISTOPHE 1	TONNACQUOISE/LUSSANTAISE 1
SAINT-ROGATIEU 1	UNION COM ANTENNE 1

POULE C	POULE D
BOURCEFRANC-LE CHAPUS 1	AVENIR SAINT-FORTAIS 1
BREUILLET 1	BEDENAC/LARUSCADE 1
ESAB 96 1	CANTON MIRAMBEAU 1
MARENNES 2	COZES 3
MATHA 2	CHEPNIERS 1
NACHAMP	JONZAC/SAINT-GERMAIN FC 2
NIEUL/LE GUA 1/ST JUST	MESCHERS 1
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT 1	PONS 2
ROCHEFORT 3	REAUX 1
SAINT-PORCHAIRE 1	SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE 2
SEMUSSAC 1	ST HIPPOLYTE 1
SOUBISE/PORT-DES-BARQUES 1	THENAC/LES GONDS 2



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 18 sur 33

DIVISION 4

POULE A	POULE B
AIGREFEUILLE US 3	AULNAY US 2
ANDILLY AS 1	BOISSEUIL 17 STADE 1
ANGOULINS JS 2	BOUTONNAIS AVIRON 2
AUNIS AVENIR FC 3	BREUIL MAGNE FC 1
CANTON COURCON FC 2	EHVS 2
DIABLES ROUGES BCY 3	FC GARNAUDIEN ARGENT 1
DOMPIERRE STE SOULLE 4	LUSSANT FC 1
NIEUL SUR MER ASM 3	MATHA AVENIR 3
NORD 17 FC 3	NERE AS 1
ST CHRISTOPHE 17 AS 2	VERINOISE ES 1
ST ROGATIEN FC 2	
VERINOISE ES 2	

POULE C	POULE D
ARVERT FOOT 1	BREUILLET AS 2
BOURCEFRANC CHAPUS 2	DRAGONS VERTS FCBVT 1
BREUIL MAGNE FC 2	ENT. SPS FCPO 3
CABARIOTAISE AS 2	GEMOZAC US 3
E.S.N.G. 2	LIDONNAISE US 1
F.C. FOURAS ST LAURE 2	RETAUD CHERMIGNAC 1
ILE D'OLERON FOOT 3	ROYAN VAUX AFC 3
SEUDRE OCEAN FC 2	SAUJON US 2
ST PORCHAIRE CORME R 2	ST G DIDON FC 1
TRIZAY CS 2	ST PORCHAIRE CORME R 3
	ST ROMAIN BEN 1



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 19 sur 33

DIVISION 4 (suite)	
POULE E	POULE F
BRAMERIT ES 2	AVENIR OZILLACAIIS FC 1
CHADEN.JARN.MARIGN. 2	BEDENAC LARUSCADE SC 2
CHANIERAS AS 1	CANTON MIRAMBEAU 2
GEMOZAC US 2	CHEPNIERS F.C 2
SAINTES FOOTBALL ES 2	CHEVANCEAUX MONTLIEU 1
ST CESAIRE EFCVC 1	GUIT/NIEUL AS 1
ST GENIS SAIN 3	JONZAC ST GERMAIN FC 3
ST GEORGES COTEAUX 2	LEOVILLE 1
ST SAVINIEN 1	SUD 17 FC 3
TREFLE SP. REAUX 2	SUD SAINTONGE AC 2



ANNEXE 5

Liste Règlements Homologues

1) SENIORS MASCULINS

a) RÈGLEMENT SENIORS MASCULINS (SAISON 2026-2027)

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-Championnat-senior-2026-2027-version-27-08-26-diffusion-1.pdf>

b) Coupe Aristide MÉTAYER

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-Coupe-A-Metayer-2026-27.pdf>

c) Challenge Charente Maritime

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-Challenge-17-2026-27.pdf>

d) Challenge des réserves

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-Challenge-des-Reserves-2026-27.pdf>

e) Coupes des Vétérans

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-Coupe-des-Veterans-2026-27.pdf>

f) CRITERIUM SENIOR FOOT LOISIR A 8

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-Criterium-a-8-2026-27.pdf>

2) JEUNES MASCULINS

a) Règlement jeunes U12

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-jeunes-U12-saison-2026-2027.pdf>

b) Règlement jeunes U12-U13

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-jeunes-U13-U12-saison-2026-2027.pdf>

c) Règlement Jeunes U14-U15

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-jeunes-U15-U14-saison-2026-2027.pdf>

d) Règlement Jeunes U16-U17

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-jeunes-U17-U16-saison-2026-2027-.pdf>

e) Règlement jeunes U18-U19

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-jeunes-U18-U19-saison-2026-2027.pdf>

f) Règlement coupes et challenges jeunes

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/REGLEMENT-COUPJEUNE-DISTRICT-17-2026-2027.pdf>

3) FEMININES

a) CRITERIUM FEMININ FOOT LOISIR à 8

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/Reglement-Foot-Loisir-a-8-Feminin-2026-2027.pdf>



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 21 sur 33

4) **ARBITRAGE ;**

a) Règlement Intérieur 2026-2027

- Lien : <https://foot17.fff.fr/wp-content/uploads/sites/28/2026/09/6112a0afa206368e1495508e206d4f13.pdf>



ANNEXE 6

LISTE DES ENTENTES - SAISON 2026-27

(Validation CD du 27-08-2026)

SENIORS :

- ☞ E.S. THENACAISE / ESPE. LES GONDS = départemental 3
- ☞ ENT. ST SORNIN NIEULLE / SEUDRE - LE GUA / E.S. ST JUST LUZAC = départemental 3
- ☞ U.S. RETAUD / F.C. CHERMIGNAC = départemental 4
- ☞ SAINT PALAIS SPORT FOOTBALL / F. C. PORTES D'OCEAN 17 = départemental 4
- ☞ ESPOIR HAUT VALS DE SAINTONGE / U.S. AULNAY DE SAINTONGE = vétérans
- ☞ F.C. MAZERAY / FC GARNAUDIEN ARGENTEUILAIS / ST JEAN D'Y / ESSOUVERT LOULAY = vétérans
- ☞ FC RETHAIS / F.C. PERIGNY – Vétérans

CRITERIUM A 8 SENIORS :

- ☞ U.S. RETAUD / F.C. CHERMIGNAC 2

SENIORS FEMININES :

- ☞ SAINT PALAIS SPORT FOOTBALL / PORTE D'OCEAN 17 FC
- ☞ ROCHEFORT F. C. / C.S. TRIZAY

U18-U19 :

- ☞ U.S. MARENNAISE / ET.S. BOURCEFRANC LE CHAPUS / E.S. ST JUST LUZAC

U16-U17 :

- ☞ TREFLE SP. REAUX / A. S. CHADENAC JARNAC MARIGNAC
- ☞ U.S. MARENNAISE / ET.S. BOURCEFRANC LE CHAPUS / E.S. ST JUST LUZAC 1 (équipe 1 et 2)
- ☞ ESPE. LES GONDS / E.S. THENACAISE 1
- ☞ E.S.A.B. 96 F.C. / ENT. SOUBISE PORT DES BARQUES 1

U14-U15 :

- ☞ E.S. THENACAISE / LES GONDS / DRAGONS VERTS F.C.B. V. T. (équipe 1 et 2)
- ☞ A.S. CHADENAC JARNAC MARIGNAC / TREFLE SP. REAUX 1
- ☞ ENT. SOUBISE PORT DES BARQUES / E.S.A.B. 96 F.C 1

U12-U13 :

- ☞ J. S. ANGOULINS / ESPOIR SPORTIF AYTRISIEN
- ☞ RETAUD / CHERMIGNAC
- ☞ U.S. MARENNAISE / ET.S. BOURCEFRANC LE CHAPUS / E.S. ST JUST LUZAC (équipe 1 et 2)
- ☞ E.S. THENACAISE / LES GONDS / DRAGONS VERTS F.C.B. V. T. 1
- ☞ F.C. SEVIGNE JONZAC ST GERMAIN / F.C. LEOVILLE
- ☞ ST. BOISSEUILAIS / F. C. DE LA SOIE / FOOTBALL CLUB ESSOUVERT LOULAY

U10-U11 :

- ☞ U.S. MARENNAISE / ET.S. BOURCEFRANC LE CHAPUS / E.S. ST JUST LUZAC 1 (équipe 1 et 2)
- ☞ E.S. THENACAISE1 / DRAGONS VERTS FC (équipe 1 et 2)



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 23 sur 33

U8-U9 :

- ☞ DRAGONS VERTS F.C.B. V. T (2) / E.S. THENACAISE 1
- ☞ U.S. MARENNAISE / ET.S. BOURCEFRANC LE CHAPUS / E.S. ST JUST LUZAC 1 (équipe 1,2 et 3)
- ☞ LOISIRS ET JEUNESSE LE THOU / A.S. ST CHRISTOPHE 1

U6-U7 :

- ☞ DRAGONS VERTS F.C.B. V. T / E.S. THENACAISE
- ☞ LOISIRS ET JEUNESSE LE THOU / A.S. ST CHRISTOPHE 1
- ☞ U.S. MARENNAISE / ET.S. BOURCEFRANC LE CHAPUS / E.S. ST JUST LUZAC 1 (équipe 1 et 2)



ANNEXE 7



AFFECTATIONS ARBITRES DEPARTEMENTAUX

Saison 2026-2027

Sur proposition de la CDA, Les arbitres sont classés par ordre alphabétique

Conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

Validé par le comité de direction en date du **27 août 2026**

Sous réserve des réengagements



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 25 sur 33

ARBITRES D1		
NOM	PRÉNOM	DÉCISION CDA
AUDOUYS	ERIC	D2
BENHASSOUN	DJAMEL	D1
BERLUREAU	PRESCILLA	D2 RI art 37
BILLAUD	JULIEN	D1
CHARBLEYTOU	CEDRIC	D1
DANSOT	ANTHONY	CL
DARBON	ALEXANDRE	CL
FEKROUN	INEL	CL
METAIS	SEBASTIEN	D1
NAHUM	KEVIN	D1
PRUNIER	VICTOR	D1
SAOUD	JAOUAD	D1



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 26 sur 33

ARBITRES D2		
BALDE	HAMIDOU	D1
BALLUET	VINCENT	D1
BENZINEB	BOUMEDIENE	D1
BORNERT	MAXIME	D2
BOUZON	LUDOVIC	D3 RI
CORMERAIS	BENJAMIN	D2
COUE	FREDERIC	D2
DAUBRENET	DYLAN	D2
DAUGAS	ALEXIS	D3
DUMAS	KEVIN	D1
EZZINE	SOFIEN	D2 NEUTRALISE RI
FOUCHE	STEVEN	D2
FUIOR	ARCADIE	D2
GEAY	TONY	D2
LUTMANN	MICKAEL	D1
ROULLET	FLORIAN	D2
SANTIAGO	ENZO	D2
TEXIER	YOHANN	D3 RI
VILLADA PINEDA	EDUWIN ANDRES	D2
WYART	PATRICK	D2
ZAER	HICHAM	D2



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 27 sur 33

ARBITRES D3		
ADALWIMART	RUDDY	D3 NEUTRALISÉ RI
BENCHERIF	AMEZIANE	D3
ELJAH	HICHAM	D2
ELMAHJOUBI	AYOUB	D2
FAGOT	MATHIEU	D2
GILBERT	ALEXANDRE	D3
JOUBERT	PATRICK	D3
JULLION	FLORIAN	D2
MALLET	YANN	D3
MARILLEAU	GEFFREY	D4
NICOULEAU	MIGUEL	D3 RI RC
SANCHEZ	ERIC	D3
SIEBERT	YANNICK	D3 NEUTRALISÉ RI
TOURE	MAMADY	D3



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 28 sur 33

ARBITRES D4		
ABID	ABDELJALIL	FIA A REFAIRE
BORCA	LUC	D4
BOTTINI	RICHARD	D3
CASSERON	GREGORY	FIA A REFAIRE
CHARDONNET	FRANCOIS	D4
CLUNY	DAVID	D4
COIGNAC	JEAN-CHRISTOPHE	D4
DEPAUW	FLORENTIN	D3
DIEUMEGARD	JEREMY	FIA A REFAIRE
EL HADDAD	ADIL	FIA A REFAIRE
GAUTIER	YAMIN	D4
GUILLAUME	ADRIEN	D4
HADIR	MOHAMED	D3
HERMAND	KEVIN	D4
JEAN ELIE	FRANCK	D4
KOUASSI	YAO	D3
LAVALETTE	JULIEN	D4
MADEUX	SAMUEL	D4
MERCERON	CEDRIC	FIA A REFAIRE
MICHAUD	MICKAEL	D4
OVIDE	FLAVIEN	D4
PIREAULT	LUDOVIC	D4
RENARD	ROMAIN	FIA A REFAIRE
SY	ABDOULAYE	FIA A REFAIRE
TEDE	MICKAEL	D3 RI RC
VALLEE	FLORIAN	D4
KOFFI	AYA	D4



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 29 sur 33

ARBITRES ASSISTANTS D1		
BERNARD	STEVEN	AD2 RI - ART 19
BONNET	CEDRIC	AD1
BROUARD	THIERRY	AD1
GAUTIER	SARAH	AAR2
MOREAU	LUDOVIC	AD2
RUMEBE	DIDER	AD1
TYDTGAT	PATRICE	AD1

ARBITRES ASSISTANTS D2		
ARTEAUD	Nicolas	FIA A REFAIRE
BARON	FRANCIS	AAD2
BOUQUAIN	WILLIAM	FIA A REFAIRE
DOS SANTOS SERRA	ANTONIO JORGE	AAD2
GHALOUSSI	MELISSA	AAD1
GAUCHER	STEPHANE	AAD2
MACAUD	MATHEO	FIA A REFAIRE
MAGUIER	STEPHANE	AAD1
PADERN	DOMINIQUE	AAD2 - mutation autre district
ROCHE	FREDERIC	AAD2
ROUILLE	MATHIEU	AAD2
ROUSSEAU	LAURENT	mutation autre district
ROUX	JULIEN	AAD1
SUIRE	DIMITRI	AAD2



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 30 sur 33

ARBITRES STAGIAIRES		
ALBUGE	Mattéo Pierre	DST
AUDOUYS	Mélissa	D4
AUPAGE	Emilie	AAD2
BEAUJOIN	Guillaume	AAD2
BEN BRAHIM	Brahim	DST
BERTHUIT	Doriane	AAD2
BIZEAU	Baptiste	DST
BOUTINARD	Anthony	DST
CHARTRAIN	Karl	AAD2
DEKHISSI	Maxime	AAD2
DHIVERT	Arnaud	DST
DIALLO	Alpha Issiaga	D4
FERNANDES	Enzo	D4
GARREAU	Alexandre	AAD2
GELLIBERT	Romain	AAD2
GUILLEMET	Keiron	D4
HERNANDEZ	Kévin	D4
MEMON	Cynthia	AAD2
MERIGEAUD	Nicolas	D4
MICHEAU	Mickael	AAD2
MOREAU	Maxime	AAD2
NAVEAU	Quentin	D4
NEVEU	Dimitri	AAD2
NICOULEAU	Miguel	D3 RI RC
PACAUD	Florian	D4
PULZATTO	Arnaud	D4
RICHERT	Mathieu	D4
ROMAIN	Quentin	DST
TCHOUKEU TCHANGO	Cappelin	DST
YNGA NYA	Rykado	D4



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 31 sur 33

ARBITRES-JEUNES		
ALOUANI	Moussa	JAST
ATEBA	Nael	JAST
BARBAT	Tom	JAD3
BARREAU-PAIRAULT	Jules	JAD3
BLANDINEAU	Valentin	JAD3
BOUE-DA-SILVA	Lucas	JAST
BOURG	Léonel	CL
BRANTE-EBLE	Thimote	CL
BROTHER	Tristan	JAST
CESCO	Loris	JAST
COULON	Hugo	JAD1
DAMAILLAT-VERRON	Pacome	JAST
DAVERAT	Nathan	JAST
DJEMBIA-COUTURAUD	Aures	JAD3
DURAND	Erwan	JAD3
ERB-POQUET	Martin	JAD2
EVAIN	Eliott	JAL
FONTAINE	Valentin	JAD2
FUSEAU	Charlotte	JAST
GARAT-HARIEL	Arthur	JAST
HEMAISSI	Adel	JAST
HOREL	Tristan	JAST
LE-SCOUR	Tristan	JAD1
LESAGE	Esteban	JAD3
LETTELIER	Ruben	JAST
MAINVIELLE-BERTET	Abel	JAD3
MANGOU	Otis	JAST
MARAIS	Theo	JAST
MAREZ	Timeo	JAST
MARLOIS	Antoine	JAD1
MARTIN	Liam	JAST
MINGUET	Simon	JAL



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 32 sur 33

MOREAU MALLARD	Clara	JAD3
OUVRARD	Yonis	JAD3
PARIS	Arthur	JAST
PARONNEAU	Ninon	JAST
PERAUD	Matheo	JAST
PETROWISTE	Nolan	JAST
PIERROT	Noam	JAST
POTET	Maxence	JAD3
QUERE	Malo	JAST
RAFAA	Hedi	JAST
RAPINAT	Melvin	JAST
REDON	Nathan	JAD1
SAUVANET	Coralie	JAD3
SEMBILLE	Jorys	JAD3
TRABICHET	Matheo	JAL
TSEMBENGOYE	Daniel	JAD3
YONNET	Clement	JAST



COMITE

PROCES-VERBAL N°1

Page 33 sur 33